

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-CF1550

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 7

Substituer à l'alinéa 9 les trois alinéas suivants :

« 7° Le 1 de l'article 207 est ainsi modifié :

« *a*) Au cinquième alinéa du 4° , les mots : « et au 6° *bis* » sont supprimés ;

« *b*) Le 6° *bis* est abrogé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement ajoutant une coordination.